



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au deuxième trimestre de l'année 2018

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au deuxième trimestre de l'année 2018. Elle s'articule autour de trois (3) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés au deuxième trimestre de l'année 2018, s'élève à 638,6 milliards de FCFA contre 390 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 63,7%. En nombre, 1 592 marchés ont été approuvés contre 1 325 à la même période en 2017, soit une augmentation de 20,2%.

Les procédures concurrentielles regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 86,7% du montant des marchés approuvés à fin juin 2018 contre 73,1% à la même période de 2017. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), elles représentent 12% du montant des marchés approuvés à fin juin 2018 contre 25,4% un an plus tôt. Plus spécifiquement, les marchés de gré à gré représentent 6,1% du montant des marchés approuvés à fin juin 2018 contre 16,3% en juin 2017, soit une baisse de 10,2 points.

La part des marchés attribués aux PME représente 23,8% du nombre et 14,4% du montant des marchés approuvés à fin juin 2018.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 102,4 jours à fin juin 2017 à 105,8 jours à fin juin 2018, soit une augmentation de 3,4 jours. Toutefois, le délai moyen de passation des marchés à fin juin 2018 est en baisse de 2,1 jours par rapport au délai de 107,9 jours, enregistré au premier trimestre 2018.

Dans le détail, les délais moyens de certaines étapes se présentent comme suit :

- le délai de signature du marché par l'attributaire est passé de 8,2 jours en 2017 à 15,3 jours en 2018, soit une hausse de 7,1 jours. Cette hausse s'explique par le délai d'obtention des pièces fiscales et sociales par les titulaires des marchés ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché est passé de 4,5 jours en 2017 à 8,2 jours en 2018, soit une hausse de 3,7 jours. Cette hausse s'explique par certaines difficultés techniques rencontrées lors de la numérotation des marchés (non activation du compte contribuable dans le SIGFiP, insuffisance de la dotation budgétaire);
- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 9 jours en 2017 à 9,6 jours en 2018, pour un délai réglementaire de 3 jours. Cette situation s'explique par le retard

récurrent accusé par les autorités contractantes pour solliciter l'avis de non objection sur des résultats des consultations ;

- le délai de traitement de la demande d'avis de non objection est resté constant à 5,8 jours, pour un délai réglementaire de 5 jours;
- le délai d'approbation du marché par l'autorité approbatrice est passé de 11,3 jours en 2017 à 7,8 jours en 2018, soit une baisse de 3,5 jours.

3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

En vue d'améliorer le cadre de gestion de la commande publique, des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) ont été mises en place au sein des Ministères. A ce jour, les CPMP ont été installées dans tous les ministères, soit un taux de couverture de 100%. La Direction des Marchés Publics (DMP) a instauré un cadre d'échanges et de renforcement des capacités des Responsables et Assistants desdites Cellules, à travers des rencontres mensuelles.

Par ailleurs, la phase pilote du projet de dématérialisation des marchés publics se poursuit. Aussi, dix (10) ministères ont-ils été ajoutés à l'échantillon de ministères pilotes portant ainsi le nombre de ministères couverts par le projet à vingt-trois (23). A ce jour, ces 23 ministères ont été formés. Un programme de formation des 7 ministères restants a été élaboré. Des travaux de câblage de réseaux et d'équipements informatiques sont également en cours dans des ministères en vue de leur accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Le processus devrait s'étendre à tous les ministères avant la fin de l'année 2018.

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

LISTE DES ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à juin 2016, 2017, 2018

MODE	juin-16				juin-17				juin-18			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
Appel d'offres ouvert	408	39,5	195 828 396 607	53,1	534	40,3	228 898 247 098	58,7	527	33,1	427 800 814 029	67,0
Appel d'offres restreint	69	6,7	31 134 554 152	8,4	102	7,7	56 118 621 058	14,4	195	12,2	126 045 409 863	19,7
Sous total procédures concurrentielles	477	46,1	226 962 950 759	61,6	636	48,0	285 016 868 156	73,1	722	45,3	553 846 223 892	86,7
Marchés de Gré à gré	54	5,2	100 101 630 081	27,2	130	9,8	63 655 096 684	16,3	58	3,6	38 627 942 214	6,1
Avenants	118	11,4	10 487 032 139	2,8	67	5,1	6 947 011 753	1,8	103	6,5	8 092 996 281	1,3
Conventions	53	5,1	13 606 016 502	3,7	67	5,1	19 833 006 774	5,1	64	4,0	17 381 052 672	2,7
Lettres de commande valant marchés	133	12,9	7 802 723 248	2,1	202	15,2	8 694 003 280	2,2	268	16,9	12 251 460 761	1,9
Sous total procédures non concurrentielles	358	34,6	131 997 401 970	35,8	466	35,2	99 129 118 491	25,4	493	31,0	76 353 451 928	12,0
PROCEDURES CLASSIQUES	835	80,8	358 960 352 729	97,4	1 102	83,2	384 145 986 647	98,5	1 215	76,3	630 199 675 820	98,7
Procédures simplifiées à compétition limitée	98	9,5	2 517 162 163	0,7	167	12,6	3 481 719 173	0,9	273	17,2	5 200 563 079	0,8
Procédures simplifiées à compétition ouverte	101	9,8	7 067 185 402	1,9	56	4,2	2 414 806 024	0,6	104	6,5	3 193 080 332	0,5
PROCEDURES SIMPLIFIEES	199	19,2	9 584 347 565	2,6	223	16,8	5 896 525 197	1,5	377	23,7	8 393 643 411	1,3
TOTAL	1 034	100	368 544 700 294	100	1 325	100	390 042 511 844	100	1 592	100	638 593 319 231	100

Source : DMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Nombre d'entreprises	Part des entreprises en %	Nombre de marchés	Part des marchés en %	Montant des marchés (FCFA)	% des montants des marchés
Petites et moyennes Entreprises	167	24,4	379	23,8	92 232 181 372	14,4
Grandes entreprises	518	75,6	1213	76,2	546 361 137 859	85,6
TOTAL	685	100,0	1592	100,0	638 593 319 231	100,0

Source : DMP

Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens fin juin (en jours)	
		2017	2018
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	12,3	10,9
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	23,4	24,4
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	9,7	8,0
Demande d'avis de non objection	3	9,0	9,6
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	5,7	5,8
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	5,3	3,1
Publication des résultats et délais de recours	10	10,0	9,6
Signature de l'attributaire du marché	3	8,2	15,3
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	4,5	8,2
Approbation du marché	7	11,3	7,8
Notification de l'approbation du marché	3	3,0	3,1
Délai global moyen de passation des marchés	88	102,4	105,8

Source : DMP

Tableau 4 : Délais de passation des marchés publics par ministère

Ministères	Délai moyen à fin juin 2018 (en jours)
Ministère de la Culture et de la Francophonie	22,2
Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	32,5
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique	38,42
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	43
Ministère de l'Economie et des Finances	44,69
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	45,5
Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	52,72
Ministère des Eaux et Forêts	54,8
Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste	64,02
Ministère du Plan et du Développement	65
Ministère du Tourisme	67
Ministère des Transports	67,6
Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables	83,5
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	86,54
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	93,14
Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	100
Ministère de l'Industrie et des Mines	113,92
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	124,1
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	127,96
Ministère des Infrastructures Economiques	130,5
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	145,9
Ministère des Sports et des Loisirs	155,5
Ministère de la Sante et de l'Hygiène Publique	184,77

Source : DMP